

2018
2019

**33° CONCOURS INTERUNIVERSITAIRE
DE PHOTOGRAPHIE**

THÈME > FRISSON



Présenté conjointement avec le Concours interuniversitaires de bande dessinée, le **Concours interuniversitaire** vise à promouvoir la pratique de la photographie, à récompenser les étudiants photographes et à faire connaître leurs travaux dans le milieu universitaire.

Le concours est ouvert à tous les étudiants et étudiantes des universités québécoises et des universités francophones hors Québec participantes, qu'ils soient au 1er, 2e ou 3e cycle, à temps complet ou à temps partiel, comme étudiants libres ou à l'éducation permanente.

Pour participer, il suffit de remplir de formulaire de participation disponible sur le site interuniversitaire.ca et d'y joindre les photos au plus tard le **mercredi 6 mars 2019 à minuit**.

Trois grands prix

Premier prix : 500 \$

Deuxième prix : 350 \$

Troisième prix : 250 \$

Mentions spéciales

Quatre mentions spéciales seront décernées par le jury et accompagnées d'un prix de 100 \$ chacune.

Rencontre d'information (facultative)

Mercredi 12 septembre et mercredi 16 janvier à 12 h

Pavillon J.A.-DeSève

2332 boul. Édouard-Montpetit, 6^e étage, Centre d'essai

Les photographies reçues seront évaluées par un jury composé de trois personnes reconnues pour leur compétence dans le domaine de la photographie et des arts. En plus de décerner les prix et mentions lors d'un vernissage prévu le jeudi 11 avril 2019 à 19 heures au Centre d'exposition de l'Université de Montréal, le jury aura la

responsabilité de sélectionner d'autres photographies qui seront exposées. Après cette première exposition, les photographies circuleront parmi les autres universités participantes. Le fait de voir l'une de ses photographies sélectionnées pour l'exposition constitue en soi une forme de reconnaissance pour l'auteur

Conditions de participation

- Chaque participant peut présenter un maximum de trois photos. Ceux-ci peuvent être en noir et blanc ou en couleur, provenant d'un appareil numérique ou argentique, mais également d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.
- Les photomontages sont acceptés.
- Toutes les photographies, y compris les photos argentiques, doivent être soumises sur support numérique, en format jpg.
- La photo doit être prise dans la résolution maximale de l'appareil utilisé. Les photomontages ainsi que les photos numérisées doivent être également soumis dans la plus haute résolution possible. Le plus grand côté doit avoir un minimum de 3 000 pixels.
- Les fichiers ne doivent pas dépasser 20 Mo

Critères d'évaluation des photographies

- L'originalité de la vision ou la capacité de présenter un sujet sous un angle nouveau ou de façon inédite.
- L'habileté technique ou l'utilisation créatrice des ressources du médium photographique (mise au point, cadrage, vitesse d'obturation, profondeur de champ, valeurs, contrastes, etc.).
- L'impact visuel de l'image ou l'effet, la portée de l'image photographique sur la sensibilité ou l'intellect du spectateur.

Notes importantes

Les œuvres primés lors du Concours interuniversitaire de photographie demeurent la propriété du *Réseau interuniversitaire pour la vie étudiante (RIVE)*. Ce dernier se garde le privilège de les diffuser sans verser les droits d'auteur dans les cas suivants seulement : programme et exposition, promotion et publicité reliées au concours ainsi que dans les sites Web des universités participantes.

Les participants recevront un accusé de réception de leurs photographies par courriel et seront informés des résultats du concours. Il est à souligner que le choix du jury sera final et sans appel.

Le Concours interuniversitaire de photographie est présenté par le Réseau interuniversitaire pour la vie étudiante (RIVE).

Ce concours du RIVE coordonné par les Activités culturelles des Services aux étudiants de l'Université de Montréal, vise à promouvoir la pratique de la photographie, à récompenser les photographes amateurs et à faire connaître leurs travaux dans le milieu universitaire et auprès du grand public.



Le Concours interuniversitaire de photographie respecte la charte **Concours équitable** puisqu'il fait, entre autres, appel à un jury indépendant et qu'il respecte le droit d'auteur des œuvres soumises.